

TEST N° 14 :

1° - LA RECIDIVE SUPPOSE DEUX TERMES, QUELS SONT-ILS ? :

- A/ Une condamnation antérieure
- B/ Une condamnation amnistiée
- C/ Une nouvelle infraction
- D/ Une condamnation non définitive

2° - CONFORMEMENT AU C.P.P. LE CASIER JUDICIAIRE ENREGISTRE LES INFORMATIONS CONCERNANT LES :

- A / Personnes disparues
- B/ Personnes physiques
- C/ Personnes recherchées
- D/ Personnes morales

3° - LE CONTROLE JUDICIAIRE CONCERNE LES CONDAMNATIONS PRONONCEES PAR :

- A/ Tribunal administratif
- B/ Cour d'Assises
- C/ Juge des Enfants
- D/ Tribunal de police

4° - QUEL EST LE BUT DES PERQUISITIONS :

- A/ Rechercher les éléments ayant servis à la préparation ou à la commission de l'infraction
- B/ De rassembler les éléments constitutifs à la réalisation de l'infraction
- C/ De rechercher les preuves pouvant servir à la manifestation de la vérité
- D/ De découvrir tout objet ou document en relation avec le crime ou le délit

5° - QUELS SONT LES ACTEURS DE L'ENQUETE DE FLAGRANT DELIT ? :

- A/ Le Juge d'Instruction
- B/ Le Procureur de la République
- C/ L'Officier de police judiciaire
- D/ Le Président du Tribunal Correctionnel

6° - CITEZ LES OBLIGATIONS DE L'O.P.J. ENVERS LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE ? :

- A/ Mettre à sa disposition les objets saisis
- B/ Se conformer à ses instructions
- C/ Exécuter ses délégations
- D/ L'informer sans délai des crimes, délits et contraventions

7° - CITEZ LES ELEMENTS MATERIELS DE L'ESCROQUERIE ? :

- A/ Emploi de moyens frauduleux
- B/ La soustraction frauduleuse d'une chose
- C/ Un préjudice
- D/ La remise d'une chose

8° - PARMIS LES CONDAMNATIONS SUIVANTES, LESQUELLES CONSTITUENT UN TERME DE RECIDIVE ?

- A/ Une condamnation civile
- B/ Une condamnation non effacée
- C/ Une condamnation prononcée par un tribunal étranger
- D/ Une condamnation pénale

9° - CITEZ LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA TENTATIVE PUNISSABLE ? :

- A/ Un commencement de résultat nuisible
- B/ L'absence de désistement volontaire
- C/ L'absence de résultat nuisible
- D/ Un commencement d'exécution

10° - CITEZ DES TRAITS CARACTERISTIQUES QUE PRESENTE LE MINISTERE PUBLIC ? :

- A/ La responsabilité
- B/ L'indépendance
- C/ La disponibilité
- D/ L'irrécusabilité

TEST N° 14 :

1° - LA RECIDIVE SUPPOSE DEUX TERMES, QUELS SONT-ILS ? :

- A/ Une condamnation antérieure
- B/ Une condamnation amnistiée
- C/ Une nouvelle infraction
- D/ Une condamnation non définitive

2° - CONFORMEMENT AU C.P.P., LE CASIER JUDICIAIRE ENREGISTRE LES INFORMATIONS CONCERNANT LES :

- A/ Personnes disparues
- B/ Personnes physiques
- C/ Personnes recherchées
- D/ Personnes morales

3° - LE CONTROLE JUDICIAIRE CONCERNE LES CONDAMNATIONS PRONONCEES PAR :

- A/ Tribunal administratif
- B/ Cour d'Assises
- C/ Juge des Enfants
- D/ Tribunal de police

4° - QUEL EST LE BUT DES PERQUISITIONS :

- A/ Rechercher les éléments ayant servis à la préparation ou à la commission de l'infraction
- B/ De rassembler les éléments constitutifs à la réalisation de l'infraction
- C/ De rechercher les preuves pouvant servir à la manifestation de la vérité
- D/ De découvrir tout objet ou document en relation avec le crime ou le délit

5° - QUELS SONT LES ACTEURS DE L'ENQUETE DE FLAGRANT DELIT ? :

- A/ Le Juge d'Instruction
- B/ Le Procureur de la République
- C/ L'Officier de police judiciaire
- D/ Le Président du Tribunal Correctionnel

6° - CITEZ LES OBLIGATIONS DE L'O.P.J. ENVERS LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE ? :

- A/ Mettre à sa disposition les objets saisis
- B/ Se conformer à ses instructions
- C/ Exécuter ses délégations
- D/ L'informer sans délai des crimes, délits et contraventions

7° - CITEZ LES ELEMENTS MATERIELS DE L'ESCROQUERIE ? :

- A/ Emploi de moyens frauduleux
- B/ La soustraction frauduleuse d'une chose
- C/ Un préjudice
- D/ La remise d'une chose

8° - PARMIS LES CONDAMNATIONS SUIVANTES, LESQUELLES CONSTITUENT UN TERME DE RECIDIVE ?

- A/ Une condamnation civile
- B/ Une condamnation non effacée
- C/ Une condamnation prononcée par un tribunal étranger
- D/ Une condamnation pénale

9° - CITEZ LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA TENTATIVE PUNISSABLE ? :

- A/ Un commencement de résultat nuisible
- B/ L'absence de désistement volontaire
- C/ L'absence de résultat nuisible
- D/ Un commencement d'exécution

10° - CITEZ DES TRAITS CARACTERISTIQUES QUE PRESENTE LE MINISTERE PUBLIC ? :

- A/ La responsabilité
- B/ L'indépendance
- C/ La disponibilité
- D/ L'irrécusabilité